



NÉGOCIATIONS

Consœurs et confrères,

J'aimerais tout d'abord, au nom des membres de l'équipe de négociation, remercier toutes les dirigeantes et tous les dirigeants des sections locales et vous, membres du SEI, qui avez démontré votre support par vos envois de drapeaux, nappes, pancartes, lettres etc. afin de décorer notre salle de négociation.

Nous vous remercions également pour votre participation lors des activités de distribution de bulletins ou d'autocollants. Vous nous avez démontré votre solidarité et votre détermination, cela fait que nous sommes – plus que jamais – déterminés à continuer notre bataille afin de sauvegarder nos emplois, nos droits et notre convention collective.

Le 31 Octobre 2013, votre équipe de négociation a souligné une année de négociations infructueuses. Malgré des efforts titanesques de créativité, pour apporter des améliorations à notre convention collective, et même si ces améliorations n'avaient aucun coût, la réponse est demeurée négative.

Nos revendications, reçues de nos membres, sont basées sur des besoins ou sur des articles de conventions déjà existants; malgré cela le non persiste. Ce qui a fait bloquer les négociations et nous a amené vers la médiation.

(Pour plus d'information sur les négociations, veuillez consulter nos bulletins Info/Négos *).

Il faut cependant être réaliste : cela ne suffira pas pour dissiper tous les effets de ces lois anti-travailleurs adoptés par les conservateurs. Dans ce processus de négociation, nous avons essuyé plus que des non à nos demandes, nous avons subis des nombreuses attaques législatives adoptées par les conservateurs, afin de miner nos droits et nos avantages en tant que travailleurs syndiqués. L'acharnement des conservateurs dépasse



l'entendement, puisqu'on nous impose des lois (C-10, C-45, C-4 etc.) qui nous font reculer aux années 1950. Même le droit de s'exprimer ou d'informer est présentement en danger (Radio-Canada) et ce n'est pas acceptable. Il faut que cette montée anti-démocratique et antisociale cesse. Cette bataille n'est plus exclusive aux membres du SEI; son ampleur est telle que tout le monde ouvrier, syndiqués et non-syndiqués, est visé par les lois conservatrices. C'est maintenant - plus que jamais - une question de société.

Les leaders syndicaux sont unis et travaillent ensemble à sauvegarder les droits en danger mais, tout comme votre équipe de négociation, ils ne peuvent pas changer seuls la tendance.

Tous les travailleurs doivent agir, afin de protéger nos droits et la démocratie.

Que faut-il faire ?

Vous informez, dénoncez, informez vos familles, vos amis, et vos connaissances; face à face ou le partager sur Facebook, Twitter et les autres médias sociaux. Contactez vos députés ou sénateurs; écrivez dans les journaux et tout autre moyen qui peut amener et informer les citoyens.

(Suite page 2)

**IF YOU PREFER TO RECEIVE THIS PUBLICATION IN ENGLISH
PLEASE CONTACT YOUR LOCAL PRESIDENT**

Il faut agir maintenant, avant qu'il ne soit trop tard. Ne pas agir c'est accepter tout ce qu'on nous impose.

Au courant de notre année de négociation, votre message a été clair et votre solidarité a été démontrée. La continuité est nécessaire pour sauvegarder nos droits démocratiquement acquis et qui sont actuellement en danger. Il faut s'unir pour assurer notre futur et nos familles.

Malgré tout, au nom de votre équipe de négociation, je vous souhaite des Joyeuses Fêtes, une période de ressourcement et de paix, qui nous appartient encore aujourd'hui et pour demain.

**Ensemble, nous pouvons faire des grandes réalisations
Ma convention collective, mon emploi, nos familles**

Denis Lalancette
2e vice-président national

(*) <http://www.ute-sei.org/Francais/negociation.cfm>

LE SEI À CALGARY, intrus au congrès conservateur fédéral

Depuis leur arrivée au pouvoir en 2006, Stephen Harper et son gouvernement ont réduit l'impôt sur le revenu des sociétés de 21% à 15%, privant ainsi le gouvernement fédéral de 12 milliards de dollars, de recettes annuelles ! Ce gouvernement a grandement contribué à la création des énormes déficits, auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui.

Comme vous le savez tous maintenant, le gouvernement fédéral conservateur tente de nettoyer ce gâchis, en équilibrant ses livres sur le dos des fonctionnaires fédéraux. Tony Clement, président du *Conseil du Trésor*, tire continuellement sur ses propres employés, les fonctionnaires fédéraux, en les traitant de personnes « gras dur », sous performants et surpayés. Il parle de **NOUS** ici. Il veut aussi voir plus de gens congédiés, car il pense que nous ne sommes pas correctement évalués par notre employeur.

Je dirais que Tony Clement mérite bien le titre peu enviable du pire employeur au pays. Et ce n'est pas assez pour ce gouvernement de droite. Il veut s'assurer que, non seulement les fonctionnaires fédéraux voient leurs prestations et conditions de travail dégringolées, mais que cela arrive aussi à tous les travailleurs de la classe moyenne du pays. Pour que leurs amis, les entreprises, fassent plus d'argent! Comment pensent-ils y parvenir? En éliminant les seules organisations qui demeurent encore debout : les syndicats !

Pour atteindre leur objectif, les conservateurs ont présenté, lors de leur congrès national 2013, qui s'est tenue à Calgary du 1^{er} au 3 Novembre 2013, neuf (9) résolutions, attaquant les finances des syndicats, et trois (3) résolutions qui ciblaient spécifiquement les fonctionnaires fédéraux.

Les résolutions visant le mouvement ouvrier, obligent principalement les syndicats à déclarer leurs états financiers annuels à l'ARC et permettent aux travailleurs syndiqués de cesser de payer les cotisations syndicales obligatoires. Cette dernière résolution attaque la formule Rand, qui a été mis en place au Canada en 1946. Elle est similaire à la législation "Droit au travail" (ou plutôt Droit – de – travailler – pour – moins) adoptée dans certains États américains. Imaginez! C'est comme si le gouvernement vous donnait le choix de cesser de payer vos impôts mais vous permettrait de continuer à recevoir les mêmes services. C'est tout à fait inconcevable, loufoque et inacceptable. Les résolutions concernant les fonctionnaires fédéraux visent à mettre les avantages et les pensions en ligne avec les «normes canadiennes», incluant la commutation de notre régime de retraite d'un modèle de prestations déterminées à un modèle à contributions déterminées. Soyons clairs, ils veulent sabrer dans nos retraites ! Une autre résolution demande de geler les dépenses du budget fédéral (oui, encore) pour une période de cinq (5) ans dès que le gouvernement atteindra son objectif d'avoir un budget équilibré.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Comme nous arrivons à la fin de 2013, je réfléchis à l'année qui vient de s'écouler et je me rends compte qu'il est temps de dire merci.

Merci:

- **au personnel du bureau national du SEI**, pour tout le travail derrière les coulisses qu'il fait pour les membres.
- **à l'exécutif national**, qui travaille de nombreuses longues heures, sans rémunération supplémentaire et avec très peu de reconnaissance.
- **aux exécutifs locaux et aux délégué-e-s**, les héros méconnus qui ont été appelés à maintes reprises pour distribuer des informations, planifier et organiser des rencontres, des séances d'information et de diffusion de l'information ainsi que les fonctions locales qu'ils accomplissent.



Je serais négligeant si je ne vous remerciais pas, vous les membres, pour votre soutien au cours de l'année, comme en témoignent votre présence et vos contributions aux nombreux événements et activités à l'appui de notre équipe de négociation, ainsi que votre rétroaction par courriel et par téléphone au sujet des activités syndicales. Nous voulons recevoir vos commentaires et avons besoin d'être informés sur vos désirs et vos besoins réels.

Cette année fut très difficile. Le gouvernement nous a attaqué de toute part, avec le **projet de loi C-377** et le **projet de loi C-45**. Tony Clement (président du *Conseil du Trésor*) a déclaré publiquement que nous sommes trop payés, et que plus la plupart d'entre nous devrait être congédiés car nous ne sommes pas performants. Le gouvernement est en train d'apporter des changements aux lois au travail sans précédent dans leur dernier projet de loi omnibus (**projet de loi C-4**) qui rendront la négociation encore plus difficile pour nous et plus avantageuse pour eux de sorte que, lors du prochain tour, il puisse enlever vos congés de maladie.

Dire tout cela, ne signifie pas que tout est terminé.

Nous devons nous opposer, comme nous l'avons fait avec les changements proposés au système de rémunération qui comprenait des arriérés de paiement. Le syndicat et le lobbying de ses membres ont fait suffisamment de pression sur le gouvernement pour l'obliger à reculer sur ce plan.



Nous avons tous besoin que vous vous leviez debout pour défendre vos droits. Nous avons tous besoin d'écrire au Commissaire de l'ARC et à nos directeurs locaux respectifs, demandant leur soutien et leur plaidoyer pour un retour à de véritables négociations à la table de négociation. Nous avons besoin que vous nous parlez, mais nous avons aussi besoin que vous disiez à la gestion que vous n'êtes pas heureux et que nous devrions être traités avec respect.

Merci encore pour votre soutien et vos efforts.

Je vous souhaite à tous des Joyeuses Fêtes, bonnes et heureuses; et durant la nouvelle année, montrons au gouvernement et à l'ARC que nous sommes prêts à se tenir debout à l'appui du nouveau contrat que nous méritons, et du respect que nous avons déjà gagné.

Robert Campbell
Président national

Assez, c'est assez !

Nous devons, en tant que fonctionnaires et membres d'un syndicat, nous défendre plus vigoureusement que jamais. C'est pourquoi Jamie VanSydenborgh, Co-président du Comité d'action politique, Lorne Roslinski, VPR pour la Région des Montagnes Rocheuses, les présidents locaux et certains de nos membres de la Région des Montagnes Rocheuses et moi sommes allés à Calgary pour participer à un rassemblement organisé par l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC), le samedi 2 novembre. Le rassemblement, appelé "Cassons l'party!", a réuni des représentants de tous les éléments de l'AFPC et de diverses organisations progressistes de partout au Canada, y compris la Fédération du travail de l'Alberta et Jamais plus l'inaction (Idle No More).

Malgré le fait qu'une tempête de neige s'est abattue sur la ville ce jour-là, environ trois cents (300) personnes ont assisté à l'événement qui a été couvert par les médias tels que CTV, CBC, Global, Radio-Canada et le National Post. Nous avons eu l'occasion de donner des entrevues à CTV, à Radio-Canada et au National Post. Nous avons également reçu la visite et le soutien de deux (2) députés du NPD, Nathan Cullen et Peter Julian. Les deux ont donné des entrevues dans lesquelles ils ont attaqué le gouvernement et défendu les fonctionnaires et les syndicats.



Dans l'ensemble, ce fut un événement réussi. Nous avons passé notre message au gouvernement conservateur et à ses alliés de droite. Cela nous a également donné l'occasion d'améliorer notre réseautage avec d'autres organisations progressistes et d'améliorer nos contacts avec les journalistes. Malheureusement, plusieurs des résolutions qui attaquent les fonctionnaires fédéraux et les syndicats ont été adoptées lors du congrès conservateur.

En prime, Jamie, Lorne et moi avons participé à une "marche pour la remise en forme" avec l'honorable Rona Ambrose, Ministre de la Santé, la sénatrice conservateur Nancy Greene Raine, et d'autres délégués conservateurs. Nous avons profité de l'occasion pour leur dire que nos membres sont fatigués et en ont marre d'être intimidés par ce gouvernement et que les syndicats resteront debout pour leur faire face afin de protéger les membres et les travailleurs et travailleuses de la classe moyenne du Canada.

Je voudrais profiter de cette occasion, pour vous remercier pour votre soutien continu de notre syndicat. Ensemble, continuons à lutter pour nos droits et pour les générations futures de travailleurs !

Marc Brière
1^{er} Vice-président national

CHANGEMENT D'ADRESSE

Tous les changements d'adresse devraient être faits par courriel à Sylvie Bastien (basties@ute-sei.org) ou via notre site Web. Si vous n'avez pas accès à un courriel, svp transmettez-le (accompagné de votre numéro de l'AFPC) à un représentant local ou expédiez-le directement au bureau national :

233 rue Gilmour, Suite 800, Ottawa ON, K2P 0P2.



POURQUOI LE SEI PROTÈGE L'INDENMITÉ DE DÉPART ?

L'employeur (ARC), menotté par le *Conseil du Trésor*, ne nous offre rien en échange de changements importants à l'indemnité de départ. Il est inconcevable que les membres que nous représentons soient traités différemment de la majorité des autres fonctionnaires fédéraux qui ont obtenu quelque chose en échange des modifications à l'indemnité de départ.

L'indemnité garantit une somme d'argent disponible en période de transition, par exemple, lors de démission, de la retraite ou du décès. Elle peut pallier aux besoins financiers en périodes d'attente et d'incertitude.

Le syndicat et l'équipe de négociation sont d'autant plus convaincus de leur position de refus de négocier des concessions car l'indemnité de départ existe depuis 1967. Dans les présentes circonstances, le syndicat et les membres ne peuvent pas accepter la position de l'employeur.

Il faut noter que l'indemnité de départ, auparavant connue sous le nom de « *congé de retraite* »^[1], a été incluse dans « *les premières conventions collectives négociées en vertu de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique (LRTFP)*. [Ces conventions] ont converti le « *congé de retraite* » en indemnité de départ d'une semaine de paie par année de service à la retraite et la gratification, en cas de démission, d'une indemnité de départ d'une demi-semaine de paie par année de service. »^[2]

Malgré la tendance dans la fonction publique à la signature de conventions collectives avec des modifications à l'indemnité de départ, le SEI est d'avis que toute concession, compte tenu de la position de l'ARC et des attaques constantes du gouvernement conservateur, serait dommageable pour tous les membres non seulement dans cette ronde de négociation mais aussi pour les futures négociations.

^[1] Règlement sur les conditions d'emploi dans la fonction publique, modifié le 13 septembre 1967.

^[2] Questions et réponses sur l'indemnité de départ, 14 août 2013, Alliance de la Fonction publique du Canada



Votre équipe

(de gauche à droite, en commençant par la première rangée)

Denis Lalancette, Lyson Paquette, Julie Chiasson, Dawn Hardy

Morgan Gay, Pietro Masdea, Jean-Pierre Fraser, Robin Johnson, Sabri Khayat et Doug Gaetz.



2007



2013

MA MAMAN ET SA FAMILLE SYNDICALE
CONTINUENT LA LUTTE POUR MON AVENIR.
S.V.P. APPUYEZ VOTRE ÉQUIPE DE NÉGO QUI
DÉFEND NOTRE PASSÉ,
PROTÈGE NOTRE PRÉSENT, ET
SE BAT POUR NOTRE AVENIR
TENEZ-VOUS DEBOUT!





AVANTAGES DE LA SYNDICALISATION POUR LES EMPLOYÉ-E-S NOMMÉ-E-S POUR UNE PÉRIODE DÉTERMINÉE

De temps à autre, des membres qui sont employé-e-s nommé-e-s pour une période déterminée demandent à notre Bureau national, et à nos représentantes et représentants locaux et régionaux, de leur expliquer en quoi ils ont intérêt à appartenir au syndicat et à payer des cotisations. Dans le même sens, une des préoccupations que soulèvent certains d'entre eux est qu'ils ont l'impression que les besoins des employé-e-s permanents passent avant les leurs.

Au départ, je dois affirmer catégoriquement que le Syndicat des employé-e-s de l'Impôt (SEI) travaille au nom de **tous** les membres et défend les intérêts de **tous** les membres. À cette fin, entre autres stratégies et moyens d'améliorer les conditions d'emploi de tous ses membres, le SEI encourage et sollicite des propositions de négociation pour tous les membres, qu'ils soient employé-e-s nommés pour une période déterminée ou employé-e-s permanents. De plus, par le processus de la négociation collective et sur d'autres tribunes, le SEI a considérablement amélioré les conditions d'emploi et de travail des employé-e-s nommé-e-s pour une période déterminée.

Parmi les améliorations que nous avons obtenues pour nos membres, il y a, sans limitation :

- ♦ salaires et avantages sociaux, fondés sur la classification du poste plutôt que sur son caractère permanent ou temporaire;
- ♦ protection en vertu du régime de pension et d'autres régimes d'avantages sociaux;
- ♦ réductions de la période de stage;
- ♦ accès aux dispositions de la convention collective concernant les congés;
- ♦ droit à une augmentation d'échelon après 52 semaines de service **cumulatif** auprès de l'ARC au sein d'un même groupe et niveau;
- ♦ rajustements d'équité salariale, là où il y a lieu;
- ♦ améliorations du processus de réembauche des employé-e-s nommés pour une période déterminée.

De fait, pour l'essentiel et à moins de stipulation explicitement contraire, la convention collective négociée avec l'employeur répond aux besoins de tous les membres de façon uniforme.

Malheureusement, les dispositions de l'*Appendice sur le réaménagement des effectifs* dans la convention collective ne s'appliquent qu'aux employé-e-s permanents. L'employeur ne veut pas les étendre aux employé-e-s nommé-e-s pour une période déterminée, ayant toujours pris pour position que ces employé-e-s ne se sont vu offrir un emploi que pour une période déterminée seulement, et n'ont jamais eu la garantie, implicite ou autre, d'un emploi pour une période indéterminée.

Malgré tout, le SEI s'efforce toujours de veiller à ce que les employé-e-s nommés pour une période déterminée soient traités équitablement par l'employeur pendant leur emploi à l'ARC et pendant qu'ils sont membres du SEI, et, à cette fin, nous faisons constamment la promotion des intérêts de nos membres qui sont employés pour une période déterminée, dans toute la mesure du possible. De fait, certains d'entre vous se rappelleront peut-être que, pendant un processus de négociation particulier, nous avons pu convaincre l'employeur de réaliser une étude syndicale-patronale conjointe de l'emploi pour une période déterminée au sein de l'ARC et que nous avons réussi à améliorer et à bonifier les conditions d'emploi et de travail des employé-e-s nommés pour une période déterminée.

Les points susmentionnés ne se veulent pas une liste exhaustive de nos réalisations, pour le compte de nos membres qui sont employé-e-s nommés pour une période déterminée, mais servent plutôt à illustrer comment les besoins de ces membres sont toujours dans nos pensées et parmi les priorités du SEI. Au contraire du gouvernement actuel, le SEI attache une grande valeur à nos membres qui sont nommés pour une période déterminée, et reste fidèle à son engagement de continuer de travailler avec diligence pour vous représenter.

Shane O'Brien
Agent principal des relations de travail

COMMENT EN SOMMES-NOUS ARRIVÉS LÀ ?

Nous devons prendre un petit recul POUR AVOIR UNE IMAGE CLAIRE.

Les deux dernières rondes de négociation, (où nous avons obtenu des conventions collectives avant même l'expiration de celles qui étaient en vigueur) étaient le résultat de deux parties, travaillant ensemble pour atteindre un objectif commun ... succès à la table de négociation.

Malheureusement, cette fois-ci notre employeur, l'Agence du revenu du Canada a été envoyée à la table avec **une directive précise** du *Conseil du Trésor* :

" Vous ne pouvez pas dire oui à rien. "

Cela rend la négociation, à peu près impossible. Comme ils ne pouvaient même pas autoriser le remplacement d'une ampoule brûlée, je n'étais pas surpris quand j'ai su (*Info Négos ; 29 juillet 2013*) que :

À la table de négociation, l'employeur a rejeté des modifications qu'il avait auparavant acceptées !!

Ce qui était le sort réservé également à toutes les autres demandes faites lors de ces négociations.

Donc, nous devons nous rabattre sur les outils qui demeuraient disponibles ... ce qui a amené le processus de médiation à notre table.

Winston Churchill a dit:

« Le tact est cette capacité de dire à quelqu'un d'aller en enfer, de telle manière qu'il attende avec impatience le voyage. »

JE VAIS DONC PRENDRE CETTE OPPORTUNITÉ, POUR SOUHAITER A TONY CLEMENT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR, DES JOYEUSES ET RELAXANTES VACANCES DE NOËL.

Barry Melanson;
Comité des communications





LETTRE D'UNE MEMBRE À SON DÉPUTÉ

M. Poilievre,

Je suis une électricienne de votre circonscription. Je vis dans Edwards depuis 34 ans, soit depuis aussi longtemps que vous êtes arrivé au monde.

Mon mari était un facteur pendant 30 ans. À son 60e anniversaire, il a pris sa retraite de Postes Canada, parce que ses pauvres pieds étaient usés. Il est décédé 9 mois plus tard. Il n'était pas prêt mentalement à la retraite – mais physiquement, il ne pouvait plus faire le travail. Mais il a été un fier fonctionnaire durant 30 ans. Je suis aussi une fonctionnaire, je travaille pour l'Agence de Revenu du Canada. J'arrive à mon 15e anniversaire. J'étais une mère au foyer depuis des nombreuses années et j'ai ensuite eu la chance d'obtenir un emploi au sein du gouvernement. Je travaille dur pour gagner ma vie. Je suis un agent au centre d'appel et mon temps est contrôlé chaque jour à la seconde - littéralement - ils fondent notre journée sur le nombre de secondes que nous travaillons.

Pour une raison quelconque, le gouvernement conservateur semble penser que les fonctionnaires sont surpayés et ne travaillent pas assez. Il semble que vous ayez fait du dénigrement des fonctionnaires votre mandat durant ce terme au Parlement.

Je me souviens quand vous vous êtes présenté aux élections pour la première fois. Vous étiez le "jeune" fraîchement sorti de l'école – qui n'a jamais travaillé dans sa vie et qui voilà, d'un coup, a gagné ses élections. Les gens de cette circonscription vous ont appuyé – c'était clairement un message qu'ils n'étaient pas satisfaits de la représentation que nous avions eu avant vous - sinon pourquoi quelqu'un voterait pour quelqu'un d'aussi jeune et inexpérimenté que vous? C'était un vote de protestation et cela s'est avéré bon pour vous. Vous en avez longtemps profité.

J'espère que vous vous rendez compte que cela peut finir, si le gouvernement conservateur continue sa vendetta de dénigrement des services publics.

Votre avenir n'est pas garantie en politique, M. Poilievre.

Je suis une fière travailleuse syndiquée, du Syndicat des employé-e-s de l'Impôt. Actuellement, nous nous battons pour conserver ce que nous avons travaillé dur pour obtenir. Nos membres nous font confiance - leur syndicat - pour sauver leurs emplois, leurs avantages et maintenant, aussi scandaleux que cela puisse paraître, leur santé et leur sécurité. Monsieur, je vous demande, Qu'est-ce fait votre gouvernement ? Comment osez-vous essayer de nous enlever ce que nous avons obtenu après tant de luttes acharnées? Comment osez-vous mettre la vie des gens en danger?

Vous êtes encore un jeune homme et pouvez avoir une longue carrière en la politique devant vous, si vous êtes intelligent dans ce que vous faites. La route que vous empruntez maintenant n'est pas intelligente.

Nous sommes prêts à nous battre et nous allons nous battre. Nous serons forts et braves, et nous allons travailler aussi dur que nous le pouvons pour faire savoir au peuple du Canada ce que ce gouvernement lui a coûté.

Soyez intelligent M. Poilievre. Prenez soin, d'une façon responsable et respectueuse, de la fonction publique. Les Canadiens méritent d'avoir les services que nous mettons à leur disposition.

Je n'ai jamais été une grande activiste politique, mais après avoir entendu l'annonce récente sur les plans du gouvernement d'enlever aux fonctionnaires la santé et la sécurité, bien Monsieur, j'espère que vous êtes prêts à passer un mauvais quart d'heure. Les fonctionnaires ne vont pas reculer et permettre que cela se produise sans se battre.

Monsieur, veuillez examiner attentivement vos choix maintenant. Vous aussi, vous serez heureux d'avoir une bonne fonction publique un jour. Vous aussi, vous allez vieillir et avoir besoin du genre de services que votre parti tente d'abolir maintenant.

En tant que membre de votre circonscription, je vous assure que mon vote ne sera pas pour le Parti conservateur aux prochaines élections, si vous continuez cette scandaleuse vendetta contre les fonctionnaires du Canada

June Whyte

Section locale 70030, Centre de technologie d'Ottawa



LES MEMBRES SE PRONONCENT

Conserver nos acquis

Nous vivons une période difficile où les travailleurs et les travailleuses salarié-e-s doivent lutter pour conserver des acquis chèrement gagnés par des batailles précédentes. Dans la fonction publique, ce qui semblait être des conditions de travail idéales dans notre société, n'est plus qu'un mythe.

Le gouvernement actuel semble mettre l'emphasis sur l'économie libérale et la libre entreprise.

Les services de l'État n'ont plus de considération.

Ce que peut faire l'entreprise privée, pourquoi l'État s'en occuperait?

En 2007, le gouvernement conservateur nouvellement élu, vendait l'immeuble du 305 René-Lévesque à des intérêts privés. Ceci n'était qu'un préambule à une série d'attaques contre les employé-e-s de l'État, et contre les services aux contribuables canadiens.

De façon unilatérale et arbitraire, notre employeur a décidé de diminuer l'augmentation de salaire prévue par notre convention collective, signée précédemment par les deux parties (employeur et employé-e-s).

Par la suite, le président du *Conseil du Trésor*, Tony Clement, a accusé les fonctionnaires fédéraux d'abuser du système des congés de maladie, et a menacé de les réduire. M. Clement a continué dans la même veine, en proposant des examens de rendement obligatoires pour « *se débarrasser de ceux dont le travail n'est pas à la hauteur* ».

Une autre idée de l'employeur (qui a été abandonné par la suite) était d'établir un système où, pendant une année à compter de janvier 2014, le gouvernement aurait pris 25 paiements de recouvrement sur votre chèque de paye pour vous mettre en arrérages de deux semaines.

D'importants changements ont eu lieu l'an dernier, quant à notre fonds de pension, où l'on doit contribuer davantage. Le taux de cotisation des employé-e-s a été haussé depuis janvier 2013.

De même, un nouvel employé qui a commencé au régime de retraite de la fonction publique le 1^{er} janvier 2013, recevra des prestations de retraite non réduite, non plus à 60 ans, mais à 65 ans.

Le gouvernement Harper s'apprêterait à lancer une nouvelle offensive contre le mouvement syndical en s'attaquant au financement des organisations syndicales avec le projet de loi C-377, et en éliminant la formule Rand.

J'aimerais vous rappeler (et nous rappeler) qu'un syndicat fort est important pour défendre nos droits.

L'an dernier, le gouvernement, en espérant économiser des centaines de millions de dollars, a coupé des milliers de postes à l'ARC, et a fermé le 1^{er} octobre cette année les caisses et les comptoirs de service à Montréal.

L'an dernier également, le gouvernement conservateur a décidé de confier l'entreposage des dossiers fiscaux des particuliers et des sociétés, à une entreprise privée.

Quels seront les prochains services à être sous-traités ?

En terminant, j'aimerais vous rappeler que nous sommes sans convention collective depuis le 31 octobre 2012.

Mobilisons-nous !

Réal Vermette
Section locale 10008, Montréal